

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 84, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité d'étendre les antennes d'universités dans les villes moyennes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Alors que Montpellier concentre à elle seule 75 % des étudiants, Béziers n'en accueille que 1,8 %. Par ailleurs, l'antenne décentralisée Du Guesclin de l'Université Paul Valéry (Montpellier III) à Béziers, après avoir été menacée de fermeture en 2014, n'en est toujours qu'à la moitié de sa capacité. À force de persuasion et de volonté, les négociations ont abouti à la programmation d'une extension de l'université qui sera financée dans le cadre du Contrat de plan État-Région, avec également une participation financière de la commune.

Afin que ces décisions se traduisent par l'ouverture de nouvelles formations diplômantes et donc, l'arrivée d'étudiants, il est indispensable que, dès aujourd'hui, l'État prévoit les crédits nécessaires au recrutement d'enseignants pour accompagner le développement de nouvelles licences et masters.

Cet effort doit également se traduire au niveau de l'IUT de Béziers, qui accueille 510 étudiants, alors qu'il est en capacité d'en accueillir près de 800 mais ne peut le faire, faute de crédits pour recruter des professeurs.